
Réunion de la commission Emploi, qualification et
revenus du travail du 26 mars 2012

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 26 mars sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS. Les six enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Deux thèmes étaient à l'ordre du jour de la réunion : le suivi des rémunérations salariales dans le secteur marchand ; la présentation du rapport du groupe de travail mandaté par la Commission concernant la connaissance des services à la personne.

S'appuyant sur de multiples sources (enquêtes ACEMO, données administratives DADS, enquêtes ECMOSS...), le dispositif d'observation des **rémunérations salariales** mis en place par le système statistique public **dans le secteur marchand** constitue un système d'information cohérent coordonné entre l'Insee et la Dares en vue de répondre aux besoins variés des utilisateurs, des suivis conjoncturel et annuel des salaires à ceux périodiques de la structure des salaires et du coût du travail. Les exploitations par l'Acoss des documents déclaratifs des cotisants présentent de leur côté des indicateurs d'évolution de la masse salariale et des décompositions sectorielles ou géographiques disponibles de façon précoce.

Le secteur des **services à la personne**, défini par des textes juridiques, est mal cerné par les nomenclatures statistiques tant d'activité que de profession. Le suivi de ce secteur, très majoritairement féminin et caractérisé par la précarité et la volatilité des conditions d'emploi, repose donc essentiellement sur des données administratives provenant de circuits différents. Le groupe de travail recommande d'améliorer la lisibilité de la diffusion des données du secteur en retenant la source la plus adaptée à chaque indicateur, de mieux évaluer les doubles comptes et les conditions d'emploi des salariés et de mettre en place une coordination accrue entre producteurs, diffuseurs et analystes du secteur.

S'agissant du premier thème de l'ordre du jour, Laurence Rioux, de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), et Sébastien Roux, de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé), ont exposé conjointement le dispositif d'observation des **rémunérations salariales** opérée par le système statistique public **dans le secteur marchand**. Après avoir exposé les différents concepts pertinents (du salaire de base au coût du travail) et les principales grandeurs mesurées (du salaire horaire au revenu salarial), les intervenants ont décrit le système d'information cohérent coordonné entre les deux services statistiques en vue de répondre aux besoins variés des utilisateurs à partir d'une multiplicité de sources.

Le suivi conjoncturel des salaires repose essentiellement sur l'enquête trimestrielle ACEMO sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre et donne lieu à des publications d'indicateurs clés (salaire mensuel de base, salaire horaire de base ouvrier) à 45 puis à 70 jours. Le suivi annuel est basé sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS), source administrative qui permet notamment de décomposer le rôle des différents déterminants du salaire ou de retracer ses évolutions par catégories sociales. Une information périodique à la fois détaillée et élargie à l'ensemble des composantes de la rémunération est collectée à travers les enquêtes ECMOSS sur la structure des salaires et du coût du travail. Les enquêtes annuelles ACEMO fournissent des données (prochainement enrichies par une refonte du dispositif d'ensemble) sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale, sur la représentation des salariés et les négociations de branche et d'entreprise et sur les petites entreprises. Enfin les différentes enquêtes auprès des ménages sont utilisées pour mener des études spécifiques sur les revenus et les trajectoires des salariés (par exemple sur ceux rémunérés au voisinage du Smic).

Paul Franceschi, de l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), a mis de son côté en avant le caractère plus précoce, quoique plus « brut », des données dont l'agence dispose à travers les documents déclaratifs des cotisants. Cette information exhaustive est propice à des analyses fines

(par exemple par secteur ou bassin d'emploi) Elle est partagée dans le cadre de conventions avec l'Insee et la Dares et d'autres services publics (notamment Pôle emploi, Unédic).

Nicolas Prokovas, de la CGT, a introduit au débat en insistant notamment sur l'utilité de séries longues pour son organisation.

La commission a salué les efforts de la statistique publique visant plus largement à mieux connaître les rémunérations de l'ensemble des actifs, salariés ou non. Elle a notamment encouragé la poursuite de travaux permettant de mesurer l'ensemble des revenus d'activité perçus au cours d'une année par un individu.

Christel Colin, de la Dares, a ensuite rendu compte du rapport du groupe de travail interinstitutionnel mandaté par la Commission concernant la **connaissance des services à la personne**. Le secteur est défini par des textes juridiques (loi du 26 juillet 2005 et décret de décembre 2005) qui répertorient 21 activités réparties en trois grands domaines : les services à la famille (garde d'enfant, soutien scolaire...), les services de la vie quotidienne (ménage, repassage, jardinage...) et les services aux personnes dépendantes (personnes handicapées et personnes âgées). Mais il est mal cerné par les nomenclatures statistiques, tant d'activité que de profession, qui, notamment parce qu'elles ne tiennent pas compte du lieu de fourniture du service, délimitent un champ trop large ou/et trop restreint. Dès lors le recours aux enquêtes généralistes est inadapté au chiffrage des principaux agrégats d'intérêt (nombre d'emplois, effectif des employeurs, volume des heures travaillées...) et doit être réservé à des approches davantage microsociales comme la description des caractéristiques des salariés.

Les données administratives propres au secteur proviennent d'un côté des volets sociaux des particuliers employeurs (chèque emploi universel Cesu, déclaration au centre de la prestation Paje d'aide au jeune enfant, déclaration DNS à l'URSSAF) et de l'autre des états mensuels d'activité (EMA) ou tableaux statistiques annuels (TSA) des organismes de services à la personne (OSP). Les données des OSP, uniquement agrégées, comportent des doubles comptes. Ceux-ci sont éliminés pour la plupart dans les exploitations des volets sociaux faites par les institutions (Acos, Insee, Ircem - groupe de protection sociale des salariés des services à la personne) bien que chacune avec des difficultés spécifiques tenant à leurs fichiers respectifs. En revanche les agrégations de données provenant de circuits différents ne sont généralement possibles qu'au prix du recours à des concepts hybrides, ce qui complique les tentatives de synthèse, comme celle opérée annuellement par la Dares.

Parmi ses recommandations, le groupe de travail suggère de retenir la source la plus adaptée à chaque indicateur cible, propose de clarifier les concepts et de faciliter l'accès aux données, incite à mettre en place une coordination accrue entre producteurs, diffuseurs et analystes du secteur.

Florence Jany-Catrice (Université de Lille), discutante, a souligné d'entrée de jeu à la fois l'ampleur des populations concernées et la marge d'incertitude qui entoure leur dénombrement. Elle voit dans la définition juridique du périmètre du secteur l'effet d'une logique politique et fiscale de solvabilisation de la demande et non d'une dynamique statistique, historique ou institutionnelle, et a souligné les résistances à son institutionnalisation dans des frontières discutables. Elle a estimé qu'à travers le constat qu'il dresse des difficultés de la mesure des emplois dans les services à la personne et de leurs caractéristiques (notamment une main d'œuvre féminine à une écrasante majorité), le rapport rendait compte des mutations profondes du marché du travail et revêtait une vertu heuristique au delà de son aspect sectoriel. Elle a donc invité à interroger les concepts d'activité, de statut et conditions d'emploi dans un contexte de développement de la précarité et de porosité des frontières établies par les classifications conventionnelles de la statistique.

La commission suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail, visant notamment à mieux évaluer les doubles comptes, mieux connaître les conditions d'emploi des salariés des services à la personne et améliorer la lisibilité de la diffusion des données du secteur. Elle a souhaité que ce travail ouvre plus généralement une réflexion de moyen terme sur la façon dont la statistique publique mesure les mutations de l'emploi et des professions.

Le président de la commission a prononcé **un avis favorable d'opportunité** aux six projets d'enquêtes présentés.